

---

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**Nom commercial** Schimmelentferner  
Art-Nr: 37.863  
UFI: / BAuA Nr.: CHZN3218

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Conditions d'utilisation recommandées

Elimination des moisissures

#### Effet de la matière / du mélange

Le produit est utilisé comme biocide.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Fournisseur** YC Nautica-Sport Bern AG  
Moserstrasse 2, CH-3014 Bern  
Téléphone 0041 (0)31 331 92 41, Fax 0041 (0)31 331 93 78  
E-Mail [info@ychnautica.ch](mailto:info@ychnautica.ch)  
Internet [www.ychnautica.ch](http://www.ychnautica.ch)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**Renseignements en cas d'urgence** Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum (STIZ  
/ Tox-Zentrum)  
Téléphone 145  
Renseignements en allemand.

### Fabricant

Yachticon A. Nagel GmbH  
Bürgermeister-Bombeck-Str. 1, D-22851 Norderstedt  
Téléphone +49 40 511 37 80, Fax +49 40 51 74 37  
E-Mail [yachticon@yachticon.de](mailto:yachticon@yachticon.de)  
Internet [www.yachticon.de](http://www.yachticon.de)

### Service des renseignements

Téléphone +49 40 511 37 80  
Fax +49 40 51 74 37  
E-mail (personne compétente):  
[yachticon@yachticon.de](mailto:yachticon@yachticon.de)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**Renseignements en cas d'urgence** Téléphone +49 40 511 37 80  
Ce numéro n'est joignable que pendant les heures  
d'ouverture du bureau.

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
Met. Corr. 1	H290	
Skin Corr. 1B	H314	
Aquatic Acute 1	H400	
Aquatic Chronic 3	H412	

#### Consignes en cas de risques physiques

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

#### Consignes en cas de risques pour la santé

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

#### Consignes en cas de risques pour l'environnement

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Indications complémentaires

Le mélange est classé dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008 (GHS).

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS05



GHS09

#### Mot signal

Danger

#### Consignes en cas de risques physiques

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

#### Consignes en cas de risques pour la santé

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

#### Consignes en cas de risques pour l'environnement

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Consignes de sécurité

#### Genéralités

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

#### Prévention

P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

P260 Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

#### Réaction

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

## Schimmelentferner

- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...  
P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

### Stockage

- P405 Garder sous clef.

### Evacuation

- P501 Eliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

hydroxyde de sodium, Solution d'hypochlorite de sodium env. 12% Cl-aktiv

### Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

#### Propriétés nuisibles à la santé

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

### Indications diverses

#### Prescriptions particulières concernant l'emballage

Indications tactiles de danger (EN/ISO 11683).

Fermetures à l'épreuve des enfants (EN 862/ISO8317).

#### Remarque

Utilisation des biocides en toute sécurité: veuillez identifier le produit et lire la notice du produit au préalable.

### 2.3. Autres dangers

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## ! RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

non applicable

### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
1310-73-2	215-185-5	hydroxyde de sodium	< 5	Skin Corr. 1A, H314
7681-52-9	231-668-3	Solution d'hypochlorite de sodium env. 12% Cl-aktiv	> 2,5 < 10	Skin Corr. 1B, H314 / Aquatic Acute 1, H400 M=10 / Aquatic Chronic 2, H411 M=1 / Met. Corr. 1, H290 /

#### REACH

CAS No	Désignation	REACH numéro d'enregistrement
1310-73-2	hydroxyde de sodium	01-2119457892-27-XXXX
7681-52-9	Solution d'hypochlorite de sodium env. 12% Cl-aktiv	01-2119488154-34-XXXX

### ! Remarques complémentaires

Biozide Wirkstoffe: Natriumhypochlorit u. Ethanol

### ! Marquage des composants selon le décret CE n° 648/2004, annexe VII

ALCOHOL

Solution d'hypochlorite de sodium

---

## ! RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Remarques générales

Oter immédiatement les vêtements souillés.  
En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

#### Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.  
En cas d'inhalation massive de vapeurs, appeler aussitôt un médecin.  
En cas d'irritation ou de dyspnée : faire inhaler profondément le plus tôt possible un aérosol doseur de glucocorticoïde pour inhalation de façon répétée.

#### Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.  
Consulter le médecin.

#### ! Après contact avec les yeux

Enlever les lentilles de contact.  
Appeler aussitôt un médecin.  
Rincer à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes en maintenant la paupière ouverte.

#### Après ingestion

Demander aussitôt l'avis d'un médecin.  
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.  
Ne pas faire vomir - danger de perforation!

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyen d'extinction

#### Agents d'extinction appropriés

produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.  
mousse stable aux alcools  
moyen d'extinction sèche  
dioxyde de carbone  
eau pulvérisée

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de décomposition thermique, formation possible de substances toxiques.  
Acide chlorhydrique (HCl)  
Chlore (Cl<sub>2</sub>)  
Le produit lui-même ne brûle pas.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).  
Porter un vêtement complet de protection.

---

### Remarques diverses

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Ne pas rejeter les résidus de combustion et l'eau d'extinction contaminée dans les canalisations d'égout, les nappes phréatiques ou les eaux superficielles.

---

## ! RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Personnel non formé pour les cas d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

En cas d'action exercée par les vapeurs et les aérosols, porter une protection respiratoire appropriée.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de déversement accidentel dans des terrain, eaux ou égouts, prévenir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Transporter sur le site de récupération ou d'élimination dans des récipients appropriés.

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant universel).

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Évacuation: voir paragraphe 13

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Numéro d'appel d'urgence: voir paragraphe 1

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Précautions lors de la manipulation

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Éviter d'inspirer les vapeurs.

Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

Les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques doivent être observées.

#### Mesures générales de protection

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

#### Mesures d'hygiène

Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

#### Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Tenir à l'écart des sources de chaleur et d'inflammation.

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

Utiliser uniquement des récipients spécialement autorisés pour la matière/le produit.

### Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des agents oxydants puissants.

Tenir à l'écart des agents réducteurs.

Tenir à l'écart des acides.

Ne pas stocker avec de la nourriture, des boissons et des aliments pour animaux.

### Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.

**Classe de stockage (RFA)** 8B

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

## ! RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs de référence DNEL/PNEC

##### DNEL salarié

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
7681-52-9	Solution d'hypochlorite de sodium env. 12% Cl-aktiv	3,1 mg/m <sup>3</sup>	DNEL aigu par inhalation (systémique)	
		1 mg/m <sup>3</sup>	DNEL long terme par inhalation (local)	
		1,55 mg/m <sup>3</sup>	DNEL long terme par inhalation (systémique)	
		3,1 mg/m <sup>3</sup>	DNEL aigu par inhalation (local)	

##### DNEL Consommateur

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
7681-52-9	Solution d'hypochlorite de sodium env. 12% Cl-aktiv	0,26 mg/m <sup>3</sup>	DNEL long terme par inhalation (systémique)	
		1,55 mg/m <sup>3</sup>	DNEL long terme par inhalation (local)	

##### PNEC

CAS No	Agent	Valeur	Type	Remarque
7681-52-9	Solution d'hypochlorite de sodium env. 12% Cl-aktiv	0,00021 mg/l	PNEC eaux, eau douce	
		11,1 mg/kg	PNEC Intoxication secondaire	
		4,2E-5 mg/l	PNEC eaux, eau de mer	
		0,03 mg/l	PNEC station d'épuration (STP)	

### Remarques complémentaires

Suisse: hydroxyde de sodium (CAS 1310-73-2) valeur MAK 2 mg / m<sup>3</sup> (e); KZGW 2 mg / m<sup>3</sup> (e) SSc;  
OAW peau, yeux; Source: NIOSH, OSHA. (e = poussière inhalable).  
Suisse: Éthanol (CAS 64-17-5) Valeur MAK 500 ppm, 960 mg / m<sup>3</sup>; KZGW 1000 ppm, 1920 mg / m<sup>3</sup> SSc;  
Crit. Tox. Officiellement; Source: IRNS, NIOSH.

### 8.2. Contrôle de l'exposition

#### Protection respiratoire

protection respiratoire en cas d'aspiration insuffisante ou d'exposition prolongée

#### ! Protection des mains

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type,paisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: Nitril, 0,4 mm, 60 min, 480 min. par exemple "Camatril Profi" (KCL GmbH, email: Vertrieb@kcl.de)

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau différent, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à.

Le temps de pénétration exact du matériau des gants peut être demandée auprès du fabricant de gants de protection et doit être respecté.

#### Protection des yeux

lunettes avec protection latérale

#### Autres mesures de protection

vêtement de protection

#### Dispositifs techniques appropriés de commande

Veiller à une bonne aération des locaux, avec aspiration éventuelle de l'air au poste de travail.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect	Couleur	Odeur
liquide	incolore	Odeur de chlore

#### Seuil olfactif

non déterminé

### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>valeur pH</b>	> 10	20 °C	10 g/l	DIN 19261	dans l'eau
<b>point d'ébullition</b>	ca. 100 °C				
<b>Point de fusion</b>	ca. 0 °C				
<b>Point d'éclair</b>					non applicable
<b>Vitesse d'évaporation</b>	non déterminé				
<b>Inflammation (à l'état solide)</b>	non déterminé				
<b>Inflammation (à l'état gazeux)</b>	non déterminé				

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
<b>Température d'inflammation</b>	non déterminé				
<b>Température d'auto-inflammation</b>					Le produit n'est pas autoinflammable.
<b>Limite inférieure d'explosibilité</b>	non déterminé				
<b>Limite supérieure d'explosibilité</b>	non déterminé				
<b>Pression de vapeur</b>	ca. 23 hPa				
<b>Densité relative</b>	ca. 1 g/cm <sup>3</sup>	20 °C			
<b>Densité de vapeur</b>	non déterminé				
<b>Solubilité dans l'eau</b>		20 °C			miscible en toutes proportions
<b>Solubilité dans un autre produit</b>	non déterminé				
<b>Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)</b>	non déterminé				
<b>Température de décomposition</b>	non déterminé				
<b>Viscosité</b>	non déterminé				

**Propriétés comburantes**

Aucune information disponible.

**Propriétés explosives**

Le produit n'est pas explosif.

**9.2. Autres informations**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1. Réactivité**

Aucune information disponible.

**10.2. Stabilité chimique**

Produit stable sous conditions de stockage prescrites.

Stable dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec l'acide libérant du chlore.  
Réagit au contact des réducteurs.  
Réagit au contact des métaux en dégageant de l'hydrogène.

### 10.4. Conditions à éviter

Gel  
Éviter la chaleur et la lumière directe du soleil.

### 10.5. Matières incompatibles

#### Substances à éviter

Acide  
Agent oxydant  
Agent réducteur  
métaux

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

hydrogène  
Pour les produits de décomposition, voir chapitre 5.

### Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

## ! RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
<b>DL50 aiguë par ingestion</b>	> 5000 mg/kg	rat		Les données se réfèrent à l'hypochlorite de sodium.
<b>DL50 aiguë par contact avec la peau</b>	> 5000 mg/kg	lapin		Les données se réfèrent à l'hypochlorite de sodium.
<b>Irritation de la peau</b>	Corrosif			
<b>Irritation des yeux</b>	Corrosif.			
<b>Sensibilisation de la peau</b>	Pas d'effet sensibilisant connu.			
<b>Sensibilisation des voies respiratoires</b>	Pas d'effet sensibilisant connu.			

#### Constatations empiriques

le produit peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Fort effet caustique dans la cavité buccale et la gorge et risque de perforation du tube digestif et de l'estomac si on avale le produit.

#### Remarques générales

Le produit doit être manipulé avec les précautions d'usage pour un produit chimique.  
D'autres propriétés dangereuses ne peuvent être exclues.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Aucune information disponible.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Taux d'élimination	Méthode d'analyse	Méthode	Evaluation
<b>Biodégradabilité</b>			Les méthodes permettant de déterminer la biodégradabilité ne sont pas applicables aux substances inorganiques.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Une bioaccumulation n'est pas à escompter.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6. Autres effets nocifs

Effet préjudiciable dans l'eau possible en raison de la variation du pH.

### Comportement dans les stations d'épuration

En cas d'introduction dans les stations d'épuration biologiques et selon les conditions locales et les concentrations, altération de l'activité de dégradation des boues activées possible.

#### Remarques générales

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.  
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandations relatives au produit

Abfallcode Schweiz: 1120 Biozide, Holzschutzmittel und ähnliche Chemikalien  
Il n'existe pas de normes harmonisées dans les pays membre de l'Union Européenne réglant l'utilisation des déchets chimiques et des déchets résiduels.  
D'où la distinction entre "déchets pour le recyclage" et "déchets pour l'élimination". Les exigences spécifiques - en particuliers à l'arrivée - sont d'ailleurs également réglées par les Länder.

#### Recommandations relatives à l'emballage

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

#### Produit de nettoyage recommandé

eau

**Remarques générales**

L'attribution du numéro du code de déchets est à effectuer selon le Règlement CED en fonction des secteurs d'emploi et processus spécifiques.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
<b>14.1. Numéro ONU</b>	1791	1791	1791
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>	HYPOCHLORITE EN SOLUTION	HYPOCHLORITE SOLUTION	Hypochlorite solution
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	8	8	8
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	II	II	II
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	Oui	Oui	Oui

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Aucune information disponible.

**Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID**

Étiquette de danger 8  
code de restriction en tunnel E  
Code de classification C9

**Transport maritime IMDG**

MARINE POLLUTANT

**! RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Réglementation nationale**

**Classe de danger pour l'eau** 2 selon AwSV  
produit polluant l'eau

**Ordonnance relative aux incidents** Les quantités seuils prévues par l'Ordonnance allemande sur les accidents majeurs doivent être observées.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune information disponible.

## ! RUBRIQUE 16: Autres informations

### Les conseils relatifs à la formation

CAS-Service des résumés chimiques; CLP-classification, étiquetage et emballage; DNEL-niveau d'exposition dérivé sans effets nocifs; GHS-Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques; CL50-concentration létale médiane;  
OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques; PBT - Persistant, bioaccumulable et toxique; PNEC - concentration estimée sans effet; STOT - Toxicité pour certains organes cibles; SVHC - substance extrêmement préoccupante;

### Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

### Informations diverses

Les réglementations nationales particulières doivent être mises en oeuvre indépendamment de chaque utilisateur!

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

S'il vous plaît noter les informations supplémentaires! Nos Fiches de Données de Sécurité ont été préparés en conformité avec les directives de l'UE, sans tenir compte des règles nationales spécifiques à la manipulation des matières dangereuses.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 2.1

### ! Source des principales informations

Fiche technique du fournisseur.

European Chemicals Agency (ECHA)

Texte intégral concernant des avertissements de sécurité dans section 3.

Assurance accidents suisse (SUVA) ; Valeurs limites sur le lieu de travail.

Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets

(Ordonnance sur les déchets, OLE) Suisse

Office fédéral de l'environnement Allemagne (catégorie de danger pour l'eau)

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.